



PACKAGED TERMINAL AIR CONDITIONER AND ROOM AIR CONDITIONER LIMITED WARRANTY

BEFORE CALLING FOR SERVICE: Carefully read your instruction booklet. In the event your unit needs servicing, contact Applied Comfort at 1-877-ACP-PTAC (1-877-227-7822). Service performed prior to contacting Applied Comfort will not be eligible for coverage. Service must be provided by an Applied Comfort authorized service depot. When requesting service, please have the Model Number, Serial Number, Purchase Date and a description of the problem available. Service will be provided during normal working hours.

PURCHASE DATE: For warranty purposes, it is the customer's responsibility to retain the bill of sale as proof of purchase, failing which, the Purchase Date will be defined as the date of manufacture plus thirty (30) days or the date of shipment from Applied Comfort.

LIMITED ONE YEAR WARRANTY: Applied Comfort will pay to repair and/or replace electrical and mechanical components that fail under normal use for a term of one year from the product Purchase Date. Any replacement components(s) so supplied will be warranted for the balance of the product's Limited Warranty.

LIMITED FIVE YEAR WARRANTY: If any component of the sealed refrigerating system (compressor, condenser, evaporator and all connecting tubing) is found to be defective within a term of five (5) years from the product Purchase Date, it will be replaced with all labour and parts required provided free of charge. All replacement units or parts assume the unused portion of the original Limited Warranty.

EXTENDED PARTS WARRANTY: In years two (2) to five (5), if any electrical or mechanical component that is not part of the sealed refrigerating system fails under normal use, due to a defect in material or workmanship, a replacement will be provided.

LIMIT OF LIABILITY: The aggregate of all coverage and benefits paid or payable under this Limited Warranty shall not exceed the original price paid for the product, less installation charges. If the aggregate limit is met, or if the product is replaced in its entirety, the maximum liability will have been met under the Limited Warranty.

EXCLUSIONS: This Limited Warranty applies to repairs attributed to normal failure of the electrical and mechanical functions of the unit as shipped from the manufacturer and does not apply to:

- 1) Failure due to, but not limited to: improper installations, abuse, negligence, impact, fire, flood, lightning, power failures and/or surges, rust, corrosions and water supply failures.
- 2) Damage and/or repairs to the cabinets and all exterior components, normal maintenance, related ductwork, cleaning of drains, fuses, nozzles, filters, knobs, etc.
- 3) Additional or unusual utility bills incurred due to any malfunction or defect in equipment listed on this Limited Warranty, labour cost for gaining access to or removal of a unit that requires special equipment or tools.
- 4) Charges such as shipping, mileage, diagnostic charges and overtime rates. Service calls for non-covered repairs.
- 5) Maintenance needed to keep the product in good operating condition. This includes, but is not limited to, cleaning, tune-ups, adjustment of customer controls, and customer product education.
- 6) Service calls to instruct the user on how to use the air conditioner, replace house fuses, reset circuit breakers or correct house wiring, clean or replace air filters, and correct improper installations.
- 7) Labour, material, expenses, or equipment required to comply with laws and/or regulations imposed or set forth by any government agencies including, but not limited to, the storage, handling, recovery and/or recycling of refrigerants.
- 8) Installations, repairs or modifications by unauthorized technicians or service centers.
- 9) Unauthorized modification of electrical or mechanical components.
- 10) Units that have been moved from the original site of installation.
- 11) Labour and service call charges incurred after the first year for components that are not part of the sealed refrigerating system.

This warranty applies only while the air conditioner remains at the original site. Applied Comfort shall not be liable for any indirect, incidental, consequential, or special damages in connection with any use or failure of this air conditioner. No one is authorized to change this warranty or to create for us, or on our behalf, any other obligation or liability in connection with our product(s). There is no other warranty or condition in any respect, expressed or implied, made by or binding upon us other than the above, or as provided by provincial or state law and which cannot be limited or excluded by such law.

THIS SHEET REPRESENTS THE MOST CURRENT VERSION OF THE APPLIED COMFORT LIMITED WARRANTY. PLEASE DISCARD ANY YELLOW WARRANTY SHEETS THAT MAY BE FOUND IN THE BOX WITH YOUR NEW PTAC UNIT.

Applied Comfort Products Inc.
1210 Balmoral Road, Cambridge, Ontario, Canada, N1T 1A5
Phone: (519) 740-3600 Fax: (519) 740-1666
Toll Free: 1-877-227-7822



GARANTIE LIMITÉE DU CONDITIONNEUR D'AIR TERMINAL AUTONOME ET DU CONDITIONNEUR D'AIR INDIVIDUEL

AVANT DE TÉLÉPHONER POUR OBTENIR UNE RÉPARATION : Veuillez lire attentivement votre livret d'instructions. Si votre appareil doit être réparé, communiquez avec Applied Comfort au 1-877-ACP-PTAC (1-877-227-7822). Les réparations effectuées avant que vous ayez communiqué avec Applied Comfort ne seront pas couvertes. Les réparations doivent être réalisées par un atelier de réparations autorisé par Applied Comfort. Lorsque vous faites une demande de réparation veuillez fournir le numéro du modèle, le numéro de série, la date d'achat ainsi qu'une description détaillée du problème. Les réparations seront effectuées pendant les heures ouvrables normales.

DATE DE L'ACHAT : À des fins d'application de la garantie, l'acheteur est responsable de conserver sa facture comme preuve d'achat. À défaut de cela, la date d'achat sera considérée comme étant la date de fabrication plus trente (30) jours ou la date à laquelle Applied Comfort a expédié le produit.

GARANTIE LIMITÉE D'UN AN : Pendant un an à partir de la date d'achat, Applied Comfort paiera la réparation ou le remplacement des composants mécaniques et électriques qui font défaut dans des conditions d'utilisation normales. Tous les composants ainsi remplacés seront garantis pendant le reste de la période couverte par la Garantie limitée du produit.

GARANTIE LIMITÉE DE CINQ ANS : Si un quelconque composant du système réfrigération scellé (le compresseur, le condensateur, l'évaporateur et tous les tuyaux de raccordement) devient défectueux au cours des cinq (5) années suivant la Date d'achat du produit, celui-ci sera remplacé, et les pièces et la main-d'œuvre seront fournies gratuitement. Tous les appareils et les pièces remplacés seront couverts pendant le reste de la période couverte par la Garantie limitée.

GARANTIE PROLONGÉE POUR LES PIÈCES : De la deuxième (2^e) à la cinquième (5^e) année de la garantie limitée, si un quelconque composant électrique ou mécanique qui ne fait pas partie du système de réfrigération scellé fait défaut dans des conditions d'utilisation normales, à cause d'une défaillance matérielle ou d'une erreur d'exécution, ils seront remplacés.

LIMITE DE GARANTIE : Le total de tous les montants couverts et des avantages offerts en vertu de la présente Garantie limitée n'excédera pas le montant original déboursé pour l'achat du produit excluant les frais d'installation. Si la limite est atteinte ou si le produit est entièrement remplacé, on considérera que la limite de garantie prévue par la Garantie limitée aura été atteinte.

EXCLUSIONS : La présente Garantie limitée s'applique à toutes les réparations attribuables à une défaillance normale des fonctions mécaniques et électriques de l'appareil tel qu'il a été expédié par le fabricant, mais elle ne s'applique pas :

- 1) Aux défaillances causées par une installation inadéquate, l'abus, la négligence, un impact, un incendie, une inondation, la foudre, les pannes de courant, les surtensions, la rouille, la corrosion et les problèmes d'approvisionnement en eau, sans toutefois s'y limiter.
- 2) Les dommages et les réparations aux armoires et aux composants externes, causés par un entretien anormal ou liés au système de gaines, au nettoyage des drains, aux fusibles, aux gicleurs, aux buses, aux boutons, etc.
- 3) Les frais supplémentaires ou inhabituels inscrits à des factures de services publics à cause de mauvais fonctionnement ou de la défectuosité d'un composant couvert par la présente Garantie limitée, les frais de main-d'œuvre encourus pour avoir accès à un appareil ou pour retirer un appareil qui nécessite un équipement ou des outils spéciaux.
- 4) Les frais d'expédition, de kilométrage, de diagnostic ainsi que les heures supplémentaires à taux majoré. Les appels au service de réparation pour des réparations non couvertes.
- 5) L'entretien requis pour maintenir le produit en bon état de fonctionnement, incluant, sans toutefois s'y limiter, le nettoyage, les mises au point, le réglage des commandes en fonction du client ainsi que la formation fournie au client.
- 6) Les appels au service de réparation dont le but est d'expliquer au client le fonctionnement du conditionneur d'air, comment changer les fusibles domestiques, réinitialiser les disjoncteurs, d'indiquer le câblage domestique nécessaire, d'expliquer comment nettoyer ou remplacer les filtres ou de déceler les installations inadéquates.
- 7) La main d'oeuvre, le matériel, les dépenses ou l'équipement requis pour se conformer aux lois ou aux règlements promulgués par toute agence gouvernementale s'appliquant, sans toutefois s'y limiter, à l'entreposage, à la manipulation, à la récupération ou au recyclage de réfrigérants.
- 8) Les installations, les réparations ou les modifications effectuées par techniciens ou un centre de service non autorisés.
- 9) Les modifications non autorisées des composants électriques ou mécaniques.
- 10) Les appareils qui ont été retirés du site où ils ont été installés originalement.
- 11) Les frais encourus après la première année de garantie pour la main d'œuvre et les appels au service de réparation relatifs aux composants qui ne font pas partie du système de réfrigération scellé.

La présente garantie s'applique uniquement si le conditionneur d'air demeure à l'endroit où il a été installé à l'origine. Applied Comfort ne sera pas tenu responsable des dommages indirects, connexes, corrélatifs ou particuliers relatifs à l'utilisation ou à la défectuosité du conditionneur d'air. Nul n'est autorisé à modifier la présente garantie ou de créer pour nous, ou en notre nom, des obligations ou des responsabilités supplémentaires relatives à notre (nos) produit(s). Nous ne sommes liés par aucune garantie ou condition, de quelque type que ce soit, explicite ou implicite, mis à part celles conférées par la présente garantie, celles conférées par les lois provinciales et fédérales, et celles que ces lois interdisent de limiter ou d'exclure.

**LE PRÉSENT DOCUMENT EST LA PLUS RÉCENTE
VERSION DE LA GARANTIE LIMITÉE D'APPLIED
COMFORT. VEUILLEZ JETER TOUT FEUILLET DE
GARANTIE JAUNE QUE VOUS POURRIEZ TROUVER
DANS LA BOÎTE DE VOTRE NOUVEL APPAREIL PTAC.**

Applied Comfort Products Inc.
1210 Balmoral Road, Cambridge, Ontario, Canada, N1T 1A5
Phone: (519) 740-3600 Fax: (519) 740-1666
Toll Free: 1-877-227-7822